

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22710001300688

Ville : Mâcon

Code Postal : 71026

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Adresse mail du contact : Daj-pcc@saoneetloire71.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Les conditions sont décrites à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Les conditions sont décrites à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Les conditions sont décrites à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 08 avril 2024 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Prix des prestations, pondération de 60 %
Valeur technique de l'offre, pondération de 40 %

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Réfection de l'étanchéité du bâtiment Externat et l'aménagement des serres de la SEGPA au collège Louis Pasteur situé rue des hortensias 71100 SAINT-REMY

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les travaux portent sur :

- La réfection de l'étanchéité du bâtiment Externat ;
- La réfection de l'étanchéité de l'auvent couvrant l'entrée du bâtiment ;
- L'installation d'un moyen d'accès indépendant et sécurisé à la toiture de l'externat ;
- Le remplacement du système d'irrigation des serres de la SEGPA ;
- L'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie ;
- La remise en état des serres de la SEGPA.

Lieu principal d'exécution du marché : Collège Louis Pasteur situé rue des hortensias 71100 SAINT-REMY

Durée du marché (en mois) : 5

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 : Lots

Description du lot : Lot n° 1 : Etanchéité

Code CPV principal : 45261910

Estimation de la valeur hors taxes du lot : euros

Lieu d'exécution du lot : Collège Louis Pasteur situé rue des hortensias 71100 SAINT-REMY

Description du lot : Lot n° 2 : Aménagement de serres

Code CPV principal : 45112500

Estimation de la valeur hors taxes du lot : euros

Lieu d'exécution du lot : Collège Louis Pasteur situé rue des hortensias 71100 SAINT-REMY

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché. Pour la visite de l'établissement, il convient impérativement de prendre rendez-vous avec le gestionnaire, par téléphone au 03 85 42 77 30 ou par mail à l'adresse 0711293V@ac-dijon.fr.

Autres informations complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats sont invités à poser leur(s) question(s) via cette plate-forme ou à l'adresse indiquée dans le présent avis.

Remise des plis sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques

Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

La vérification des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R.2144-1 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

1. Capacités professionnelles
2. Capacités techniques
3. Capacités financières

Les justificatifs de candidature demandés par l'acheteur sont indiqués à l'article 5.1 du règlement de la consultation. Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du contrat qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, conformément à l'article R.2143-3 du Code précité.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de sa compétence à réaliser les prestations.

Langue dans laquelle est rédigé l'avis et est publié : français.

Avance de 15 %.

Retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles R.2191-33 à 35 du Code de la commande publique qui peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues aux articles R.2191-36 à 41 du Code de la commande publique.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - 21016 Dijon cedex-
adresse internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr> - Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr - Téléphone : 03 80 73 91 00

Il est possible de saisir le tribunal administratif de façon dématérialisée par la voie de l'application Télérecours citoyens sur le site <https://www.telerecours.fr>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).

Date d'envoi du présent avis : 05/03/2024

Mots clés: Couverture Etanchéité Plomberie (travaux) Serre